

THEME 18

LES ENSEIGNEMENTS DU LONG TERME (1975-1999)*

* source : INSEE

La pertinence de l'analyse du devenir du réseau urbain des villes de l'Ouest passe inévitablement par la recherche d'éléments de réponse aux deux questions suivantes :

Tout d'abord, quel devenir "individuel" pour les différentes villes participant à la hiérarchie urbaine : va-t-on vers une évolution des fonctionnalités et, si oui vers une spécialisation accentuée ou au contraire vers une diversification fonctionnelle ? Les quatre catégories (villes métropolitaines, autres grandes villes, villes moyennes et petites villes) sont-elles également exposées ? Une telle distinction catégorielle est-elle pertinente ? Les profils d'évolution et donc les perspectives rattachées à chacun d'eux sont-ils semblables dans les deux régions ?

Enfin, quel devenir plus collectif, au sein de leur système

urbain régional respectif, pour ces villes dont l'interdépendance révélée par les flux de populations, d'entreprises, d'actifs et d'emplois, ne cesse de croître ? Concurrence ou complémentarité ?

Pour y répondre, nous reprendrons dans le thème 17 les enseignements de l'étude du long terme (1975-1999) quant à l'évolution démographique et fonctionnelle, ainsi qu'à la formation d'ensembles urbains. Dans le thème 18, nous examinerons sur la période récente (1990-1999) l'évolution de la population active, la formation, les revenus et le fonctionnement économique.

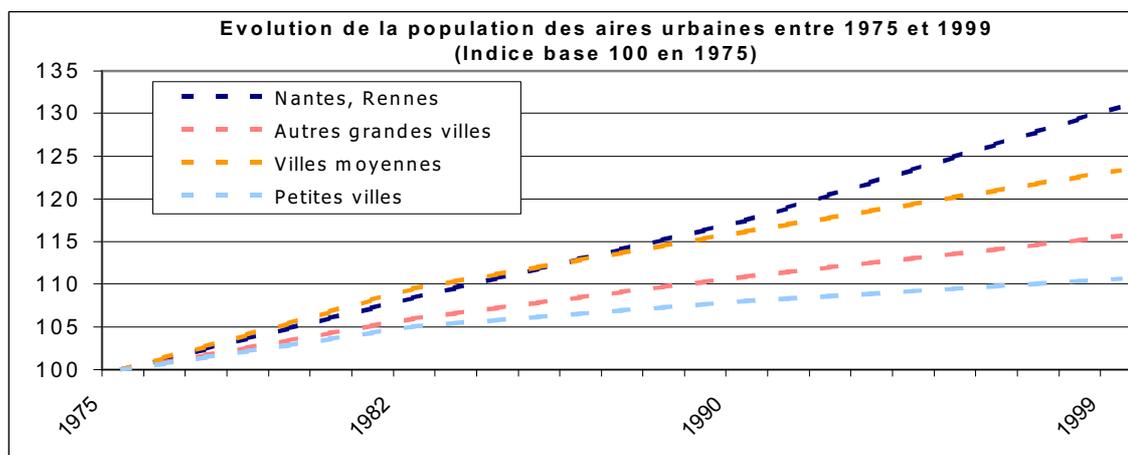
Pour le long terme, deux constats majeurs relatifs, l'un à l'évolution démographique et fonctionnelle des aires urbaines (définition 1999) en général, l'autre à la formation d'ensembles urbains doivent être faits.

Evolution démographique et fonctionnelle

Evolution de la population en général

Tout d'abord, la croissance démographique urbaine est, pendant un temps, principalement le fait des villes moyennes et des villes métropolitaines. Elle est ensuite

de plus en plus accaparée par ces dernières. Elles absorbent en effet la moitié de cette croissance en fin de période contre le tiers au début.



Evolution de la répartition de la croissance démographique urbaine

périodes	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Nantes, Rennes	33,1 %	42,1 %	52,1 %
autres grandes villes	27,8 %	27,2 %	22,0 %
villes moyennes	24,6 %	20,5 %	18,4 %
petites villes	14,6 %	10,2 %	7,5 %
total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Par ailleurs, les inégalités de croissance se développent aussi bien entre catégories de villes qu'à l'intérieur de

chacune d'elles : le groupe des petites villes est à ce titre particulièrement hétérogène.

Variations démographiques non pondérées (indice base 100 en début de période)

périodes	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1975-1999
Nantes, Rennes	108.8 (2.4)	108.5 (0.9)	111.6 (1.6)	131.7 (4.8)
autres grandes villes	105.9 (2.2)	104.5 (2.7)	103.9 (2.3)	115.1 (6.8)
villes moyennes	109.4 (2.9)	105.9 (3.4)	105.9 (4.0)	123.0 (9.6)
petites villes	105.5 (4.1)	105.1 (5.6)	102.8 (4.9)	112.7 (12.1)

NB : le chiffre entre parenthèses fournit le coefficient de variation des évolutions internes à la catégorie

En particulier depuis 1990, si l'on met à part Cholet, le dépeuplement ne touche que de petites aires urbaines : 9 sur 20 en Bretagne, essentiellement villes portuaires non touristiques, et 3 sur 15 en Pays de la Loire. Ces villes qui perdent des habitants sont toujours affectées par une forte émigration de jeunes (contribuant pour au minimum - 0,4% à la variation démographique contre - 0,33% en

moyenne pour les 50 villes étudiées.) et par un déficit de progression voire une diminution d'actifs et surtout des actifs occupés (contribuant pour moins de + 0,3% à la variation démographique contre + 0,33% en moyenne pour les 50 villes étudiées). La contribution des retraités n'est pas discriminante.

Evolution fonctionnelle (population active occupée)

La variation de population totale est en grande partie nourrie par la variation de population active de sorte que l'on retrouve à des nuances près dans les évolutions de

population active occupée la hiérarchie propre aux évolutions de population en général.

Taux de croissance annuel 1975-1999 (%)	population totale	population active occupée résidente (%)			
		ensemble	due à l'aire urbaine locale	due aux autres aires urbaines de Bretagne ou Pays de la Loire	due au reste du territoire
Nantes, Rennes	1,13	1,28	0,99	0,10	0,19
autres grandes villes	0,61	0,75	0,42	0,11	0,23
villes moyennes	0,88	0,96	0,42	0,18	0,35
petites villes	0,42	0,45	-0,36	0,33	0,49

Des différences profondes apparaissent cependant avec netteté entre catégories de villes voire au sein de

chacune d'elles quant aux modalités d'évolution des populations active et donc, par induction, totale :

- Pour les deux villes métropolitaines, le rythme de croissance de population active (occupée) est fort et largement – pour plus des trois-quarts - imputable à l'aire urbaine considérée, donc aux emplois offerts sur son territoire ;

- Hormis Angers, Vannes et dans une moindre mesure La Roche-sur-Yon et, pour une raison diamétralement opposée, Cholet, le rythme de croissance des actifs est plus modéré dans les autres grandes villes et villes moyennes en raison d'une moindre contribution des emplois locaux que ne suffit pas à compenser une un peu plus forte dépendance vis-à-vis des emplois offerts en dehors;

- Pour les petites villes, trois situations se présentent :

1. Croissance de la population active occupée résidente combinant progression d'emplois à l'extérieur et d'emplois locaux : ce profil « PV1 » propre à 9 sur 35 villes (Ancenis, Challans, Château-Gontier, Les Herbiers, Ploërmel, Les Sables d'Olonne, Sablé-sur-Sarthe, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Vitré) parmi lesquelles figurent les trois villes littorales ou rétro-littorale vendéennes et sept villes ligériennes pour seulement deux bretonnes, s'apparente en partie à

celui du groupe précédent, mais avec une influence extérieure sensiblement plus marquée ;

2. Autres cas de croissance de la population active occupée résidente (profil « PV2 ») : la croissance des emplois offerts ailleurs, dans les autres aires urbaines notamment, suffit à combler les départs d'actifs locaux: avec 20 sur 35 des petites villes concernées, c'est la situation de loin la plus usuelle chez les petites villes;

3. Décroissance de population active occupée résidente (profil « PV3 »): la croissance des emplois offerts à l'extérieur, dans les autres aires urbaines notamment, ne suffit plus à combler les départs d'actifs locaux : cas de cinq villes bretonnes dont quatre finistériennes (Douarnenez, Fougères, Morlaix, Penmarch, Saint-Pol-de-Léon) et de Saumur.

Ces deux derniers types « PV2 » et « PV3 », dans lesquels on dénombre 18 sur 20 villes bretonnes pour seulement 8 sur 15 villes ligériennes traduisent une (plus ou moins forte) transformation des jeux d'influences respectives du pôle local et des pôles extérieurs – notamment de rang supérieur - au profit de ces-derniers qui deviennent les principaux moteurs du développement résidentiel des petites villes concernées.

(%)

Taux de croissance annuel 1975–1999 (%)	population totale	population active occupée résidente			
		ensemble	due à l'aire urbaine locale	due aux autres aires urbaines de Bretagne ou des Pays de la Loire	due au reste du territoire
PV1	1,05	1,30	0,38	0,33	0,59
PV2	0,40	0,52	- 0,43	0,43	0,52
PV3	- 0,18	- 0,45	- 1,05	0,24	0,36

Une autre lecture des mêmes résultats confirme que la supériorité (de plus de 0,5% par an) du rythme de croissance de population active occupée (et de population totale) des petites villes ligériennes sur les

petites villes bretonnes provient d'un développement plus fréquemment endogène et montre la part spécifiquement importante des villes moyennes dans le développement des petites villes bretonnes.

(%)

Taux de croissance annuel de 1975 à 1999 de la population active occupée		due à l'aire urbaine locale	due aux grandes villes	due aux villes moyennes	due aux autres petites villes	due au reste du territoire
0,33	PV Bretagne	- 0,57	0,13	0,20	0,09	0,48
0,86	PV Pays de la Loire	0,00	0,14	0,08	0,09	0,56

NB : Le détail pour chacune des villes figure en annexes 1 et 2.

Formation d'ensembles urbains

En 1999, Bretagne et Pays de la Loire occupent respectivement les 2^{ème} et 4^{ème} rangs nationaux pour le nombre d'aires urbaines hors Ile-de-France, devancées toutes deux par la seule région Rhône-Alpes, PACA s'intercalant au 3^{ème} rang. Les régions limitrophes, Centre, Basse-Normandie et Poitou-Charentes sont respectivement aux 7^{ème}, 12^{ème} et 16^{ème} rangs.

Dans les deux régions de l'Ouest mais surtout en Bretagne, ce sont les petites villes qui, par leur densité, contribuent particulièrement à cette urbanisation répartie ; seules la Basse et la Haute-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, l'Alsace et la Lorraine, offrent un tissu de petites villes comparable.

Nombre d'aires urbaines	1975	1999
Bretagne	21	28
Pays de la Loire	18	22

Or, depuis la fin des années 80, des espaces à dominante urbaine réunissant des aires urbaines composées de communes essentiellement monopolarisées ainsi que des communes multipolarisées apparaissent, résultant de l'osmose de deux ou plusieurs aires urbaines dont les influences s'interpénètrent.

39 des 50 aires urbaines sont désormais intégrées à un espace multipolaire comprenant entre 2 et 11 aires urbaines (10 espaces multipolaires). Cette intégration urbaine est plus poussée en Bretagne (24 sur 28 aires urbaines) qu'en Pays de la Loire (16 sur 22). Les villes non encore intégrées à un espace multipolaire en 1999

sont Angers, Cholet, Fontenay-le-Comte, Les Herbiers, La Ferté-Bernard, et Saumur en Pays de la Loire, Lannion, Paimpol, Ploërmel, Saint-Pol-de-Léon en Bretagne. Avec des nuances et sans que cela suffise à expliquer les différences d'évolution démographique entre catégories de villes, il apparaît que cette intégration a un effet stimulant sur la croissance de la population active résidente - et totale - des petites villes ; a contrario, pour les 8 villes non concernées, la faible progression s'explique par une perte d'influence du pôle local (lorsqu'il y a enclavement) ou par la faible pénétration de pôles extérieurs trop éloignés.

Taux de croissance annuel 1975-1999 des petites villes	population totale	population active occupée résidente			
		ensemble	due à l'aire urbaine locale	due aux autres aires urbaines de Bretagne ou des Pays de la Loire	due au reste du territoire
Intégrées à un espace multipolaire	0,50	0,52	- 0,34	0,39	0,48
non intégrée à un espace multipolaire	0,17	0,24	- 0,42	0,14	0,51

Particulièrement nombreuses dans l'Ouest et plus spécialement en Bretagne, les petites aires urbaines connaissent sur le long terme, malgré d'importantes disparités internes et une petite dizaine de notables exceptions, une faible progression, parfois une baisse démographique, inconnues de la quasi-totalité des aires urbaines de plus de 50 000 habitants, avec entre autres incidences un déficit d'attractivité pour la base économique résidentielle locale.

Sans en être la seule cause, l'absence d'intégration à un espace multipolaire paraît favoriser ce déclin au moins relatif des petites aires urbaines auquel seules Les Herbiers et dans une moindre mesure Ploërmel échappent.

L'intégration à un espace multipolaire ne suffit pas à la croissance démographique, comme en témoignent plusieurs contre-exemples de petites villes soumises à une baisse d'attractivité propre. Pour autant, elle la favorise par le biais de l'installation d'actifs travaillant dans les pôles extérieurs, en particulier de rang supérieur, qui a pour effet de limiter sinon d'enrayer l'impact des départs locaux. Cette situation est beaucoup plus fréquente en Bretagne.

THEME 19

LE POSITIONNEMENT DES VILLES (1990-1999)*

* source : INSEE, DGI, UNEDIC

Il s'agit d'étudier les facteurs explicatifs ou discriminants du positionnement des villes sur une période récente, à

travers l'évolution de la population active, de la formation, des revenus et du fonctionnement économique.

Evolution de la population active 1990 - 1999

La hiérarchie urbaine et son évolution au profit des villes métropolitaines sont confirmées. Ces dernières doivent aux chômeurs une contribution relativement importante à la croissance du nombre de leurs actifs.

Les autres villes grandes et moyennes forment un groupe intermédiaire, avec les nuances particulières déjà évoquées à propos de l'évolution d'attractivité des actifs de la période 1975 - 1999. L'attrait pour les chômeurs se situe un (Angers, Vannes, La Roche sur Yon) à deux crans (autres cas) en-dessous des villes métropolitaines. La catégorie des petites villes peut être décomposée en 3 sous-groupes :

- Villes littorales et rétro-littorales vendéennes (Challans, Les Sables d'Olonne, Saint-Gilles-

- Croix-de-Vie) attractives et pour les actifs occupés et pour les chômeurs ;
- Les 6 autres villes précédemment classées au profil « PV1 » (Ancenis, Château-Gontier, Les Herbiers, Ploërmel, Sablé-sur-Sarthe, et Vitré) auxquelles viennent s'ajouter 7 villes du type « PV2 » (Auray, Clisson, Dinard, Guingamp, Lamballe, Landerneau, Landivisiau) attractives pour les seuls actifs occupés ;
- Les autres petites villes, au nombre de 19, issues des groupes « PV2 » et « PV3 », qui ne sont vraiment attractives ni pour les actifs occupés ni pour les chômeurs.

(%)

Taux de croissance annuel de la population active		dû à	
		actifs occupés	actifs inoccupés
Nantes, Rennes	1,43	1,15	0,28
autres grandes villes	0,82	0,69	0,13
villes moyennes	0,95	0,85	0,10
trois petites villes littorales et rétro-littorale vendéenne	1,51	1,20	0,31
six autres PV1	1,21	1,16	0,05
sept PV2	1,05	1,11	-,07
dix-neuf petites villes PV2 et PV3	0,18	0,13	0,05

Formation

L'examen des parts respectives de diplômés BAC+2 et de non-diplômés parmi la population âgée de plus de 15

ans fait ressortir les situations qualifiantes des villes : forte césure au sein du groupe villes moyennes,

homogénéité supérieure des petites villes, net avantage aux villes bretonnes, en particulier finistériennes.
une forte césure au sein du groupe villes moyennes

classement des villes moyennes sur 50 villes

taux élevé	taux moyen	taux faible
Lannion (4) Quimper (1) Saint-Brieuc (9) Vannes (7)	Cholet (31) Laval (30) La Roche-sur-Yon (24) Saint-Malo (25)	

une homogénéité supérieure des petites villes

classement des villes moyennes sur 50 villes

taux élevé	taux moyen	taux faible
Landerneau (6) Morlaix (8) Auray (17) Dinan (18) Dinard (13) Douarnenez (11) Guingamp (19) Landivisiau (12) Paimpol (15) Saint-Pol-de-Léon (16) Quimperlé (20)	Clisson (22) Concarneau (23) Lamballe (29) Loudéac (34) Penmarch (27) Ploërmel (32) Pontivy (26) Les Sables d'Olonne (33)	Ancenis (36) Challans (37) Châteaubriant (42) Château-Gontier (48) La Flèche (47) Fougères (44) Les Herbiers (39) La Ferté Bernard (46) Mayenne (45) Redon (38) Sablé-sur-Sarthe(49) Saint-Gilles-Croix-de-Vie. (40) Saumur (43) Segré (50) Vitré (41)

un net avantage aux villes bretonnes, en particulier finistériennes

Les 10 villes de l'Ouest les moins diplômées forment un groupe géographique homogène composé des petites villes de l'Est de l'Ille & Vilaine, de la Mayenne et de la Sarthe, de Châteaubriant et de Segré. Les 10 villes de

l'Ouest les plus diplômées correspondent à 4 des 7 grandes villes (Nantes, Rennes, Angers et Brest) ainsi qu'à 6 villes bretonnes moyennes et petites (Lannion, Quimper, Saint-Brieuc, Vannes + Morlaix et Landerneau).

Revenus

Les revenus moyens sont au moins de même niveau dans les villes moyennes et grandes, les villes métropolitaines jouissant néanmoins d'un léger avantage. Situations très disparates des petites villes, par le niveau de revenus et par son évolution :

- 3 petites aires urbaines combinent revenus élevés et progression maximale ;
- pour 3 autres petites aires urbaines, les revenus sont un peu moins élevés et leur progression plus limitée ;
- les revenus moyens sont inférieurs à ceux des villes moyennes et grandes pour 29 sur 35 petites villes ; pour la majorité, les progressions sont faibles ou assez faibles.

Grandes villes (classement sur 50 villes)

Revenus élevés	Revenus plutôt élevés	Revenus plutôt faibles	Revenus faibles
Nantes (5) Rennes (2)	Angers (12) Brest (14) Le Mans (13) Saint-Nazaire (18)	Lorient (27)	

Villes moyennes (classement sur 50 villes)

Revenus élevés	Revenus plutôt élevés	Revenus plutôt faibles	Revenus faibles
Lannion (6) Laval (8) Vannes (3)	Cholet (10) Quimper (11) La Roche sur Yon (16) Saint-Brieuc (15) Saint – Malo (19)		

Petites villes (classement sur 50 villes)

Revenus élevés	Revenus plutôt élevés	Revenus plutôt faibles	Revenus faibles
Clisson (1) Dinard (4) Saint-Gilles-Croix de Vie (7)	Challans (17) Concarneau (20) Les Sables d'Olonne (9)	Ancenis (26) Auray (34) Château-Gontier (43) Dinan (30) La Flèche (44) Fontenay-le-Comte (38) Fougères (33) Les Herbiers (21) La Ferté Bernard (32) Lamballe (28) Landerneau (22) Loudéac (29) Mayenne (24) Morlaix (36) Paimpol (35) Penmarch (39) Ploërmel (31) Pontivy (25) Quimperlé (37) Redon (42) Sablé-sur-Sarthe (41) Saumur (40) Vitré (23)	Châteaubriant (50) Douarnenez (49) Guingamp (47) Landivisiau (45) Saint-Pol-de-Léon (46) Segré (48)

Fonctionnement économique

Dépendance à la base publique

La dépendance à la base publique est fortement liée au statut administratif de la ville centre de l'aire urbaine et constitue un premier enjeu fort pour l'économie locale. Néanmoins, le statut de PREFECTURE induit une emprise du secteur public sur l'économie supérieure à celui de sous-préfecture, non seulement en tant que tel, mais par l'ensemble des services induits qu'il génère.

Parallèlement, certaines villes qui ne sont pas préfectures occupent une position forte pour des raisons spécifiques liées à la présence d'établissements publics. Sur ce critère encore, les villes bretonnes apparaissent plus dépendantes de la base publique que leurs homologues ligériennes.

Grandes villes (classement sur 50 villes)

Forte dépendance	Dépendance plutôt forte	Dépendance plutôt faible	Faible dépendance
Brest (1) Lorient (5) RENNES (9)	ANGERS (14) LE MANS (24) NANTES (13)	Saint-Nazaire (31)	

Nb : les villes préfectures sont indiquées en capitales

Villes moyennes (classement sur 50 villes)

Forte dépendance	Dépendance plutôt forte	Dépendance plutôt faible	Faible dépendance
Lannion (6) QUIMPER (7) SAINT-BRIEUC (8) VANNES (4)	LA ROCHE SUR YON (10) <i>Saint – Malo (16)</i>	LAVAL (27)	Cholet (43)

Nb : les villes préfetures sont indiquées en capitales et les villes sous-préfetures en italique

Petites villes (classement sur 50 villes)

Forte dépendance	Dépendance plutôt forte	Dépendance plutôt faible	Faible dépendance
Morlaix (3) Paimpol (2)	Auray (21) <i>Dinan (11)</i> Dinard (19) Douarnenez (18) <i>Fontenay-le-Comte(26)</i> <i>Guingamp (12)</i> Landerneau (17) <i>Mayenne (23)</i> <i>Pontivy (15)</i> Quimperlé (22) <i>Les Sables d'Olonne (20)</i> <i>Saumur (25)</i>	Challans (37) <i>Châteaubriant (35)</i> <i>Château-Gontier (39)</i> Concarneau (29) <i>La Flèche (28)</i> Lamballe (33) Landivisiau (38) Loudéac (32) Penmarch (41) Ploërmel (30) <i>Redon (34)</i> Saint-Pol-de-Léon (40) <i>Segré (36)</i>	<i>Ancenis (48)</i> Clisson (45) <i>Fougères (42)</i> Les Herbiers (50) La Ferté Bernard (46) Sablé-sur-Sarthe (47) Saint-Gilles-C.de V. (44) Vitré (49)

Nb : les villes sous-préfetures sont indiquées en italique

base privée productive

La dépendance à la base privée productive est fortement et inversement conditionnée par la taille des villes : plus on monte dans la hiérarchie, moins les emplois locaux en dépendent directement. C'est évidemment le contraire qui se produit pour la dépendance à l'égard de la base résidentielle.

Mais des variables spécifiques pèsent en faveur, respectivement défaveur, de la représentation de la base

privée productive: la dominante portuaire ou balnéaire des villes littorales, par exemple.

Il faut alors prendre en considération l'éventuelle présence d'activités industrielles liées à la mer (construction ou réparation navale, pêcheries, en premier lieu) ; plusieurs villes hybrides sont l'illustration de cette situation.

Grandes villes (classement sur 50 villes)

Forte dépendance	Dépendance plutôt forte	Dépendance plutôt faible	Faible dépendance
		Lorient (37) Saint-Nazaire (28)	Angers (47) Brest (49) Le Mans (42) Nantes (48) Rennes (39)

Villes moyennes (classement sur 50 villes)

Forte dépendance	Dépendance plutôt forte	Dépendance plutôt faible	Faible dépendance
	Cholet (22)	Lannion (38) Laval (29) La Roche sur Yon (36)	Quimper (43) Saint-Brieuc (40) Saint – Malo (41) Vannes (44)

Petites villes (classement sur 50 villes)

Forte dépendance	Dépendance plutôt forte	Dépendance plutôt faible	Faible dépendance
Ancenis (5) Clisson (7) Les Herbiers (4) La Ferté Bernard (3)	Challans (25) Châteaubriant (15) Château-Gontier (13) Douarnenez (19)	Concarneau (27) Dinan (35) Dinard (31) Guingamp (33)	Auray (46) Paimpol (50) Les Sables d'Olonne (45)

Landivisiau (8) Quimperlé (6) Sablé-sur-Sarthe (1) Segré (2)	La Flèche (21) Fontenay-le-Comte (23) Fougères (10) Lamballe (24) Loudéac (11) Mayenne (12) Penmarch (18) Ploërmel (16) Pontivy (26) Redon (17) Saint-Gilles-C.de V. (20) Saint-Pol-de-Léon (14) Vitré (9)	Landerneau (30) Morlaix (34) Saumur (32)	
---	--	--	--

Spécialisation & diversification des branches d'activités

La diversification est fortement conditionnée par la taille des villes : plus on monte dans la hiérarchie, moins les emplois locaux dépendent directement d'un petit nombre de branches d'activités ou d'entreprises.

Pour autant, toutes les villes ne sont pas « sur la même ligne » :

- les villes grandes et moyennes bénéficient en grande majorité d'un haut niveau de diversification,
- sans jamais atteindre un tel niveau, certaines petites villes accueillent des activités assez diversifiées, d'autres moins, d'autres enfin sont très spécialisées,

- la concentration des activités est plus forte en Bretagne qu'en Pays de la Loire

En outre, révélatrice d'un risque, la spécialisation n'apparaît pas nécessairement comme une menace, l'exposition étant plus marquée dans le secteur soumis à une concurrence externe, autrement dit celui qui relève de la base productive, plus présent il est vrai dans la majorité des petites villes, comme on a pu le voir.

La diversification peut résulter de l'absence, ou au contraire de la multitude, de « leaders », ou bien faire suite à des restructurations (exemples de Cholet ou Fougères, à vérifier). Peut-on alors voir cet argument comme un avantage ?

Grandes villes (classement sur 50 villes)

Forte dépendance	Dépendance plutôt forte	Dépendance plutôt faible	Faible dépendance
		Brest (36) Saint-Nazaire (30)	Angers (49) Lorient (42) Le Mans (40) Nantes (47) Rennes (48)

Villes moyennes (classement sur 50 villes)

Forte dépendance	Dépendance plutôt forte	Dépendance plutôt faible	Faible dépendance
	Lannion (15)	Saint - Malo (35)	Cholet (41) Laval (50) Quimper (45) La Roche sur Yon (43) Saint-Brieuc (44) Vannes (46)

Petites villes (classement sur 50 villes)

Forte dépendance	Dépendance plutôt forte	Dépendance plutôt faible	Faible dépendance
Douarnenez (5) Les Herbiers (10) Lamballe (4) Landivisiau (9) Paimpol (7) Penmarch (6) Quimperlé (2) Sablé-sur-Sarthe (8)	Ancenis (12) Dinan (18) Dinard (13) La Flèche (19) Guingamp (16) La Ferté Bernard (14) Landerneau (11) Loudéac (20)	Auray (31) Challans (24) Châteaubriant (33) Château-Gontier (34) Clisson (29) Concarneau (25) Fontenay-le-Comte (37) Fougères (39)	

Saint-Pol-de-Léon (1) Segré (3)	Pontivy (22) Les Sables d'Olonne (21) Saint-Gilles-C.de V. (17)	Mayenne (28) Morlaix (23) Ploërmel (32) Redon (26) Saumur (38) Vitré (27)	
------------------------------------	---	--	--

Rayonnement et dépendance économique

Cette question a fait l'objet d'une étude séparée, réalisée par l'IGARUN dont voici la synthèse.

Dans l'ensemble, la structure des établissements secondaires dans le grand Ouest confirme les grandes lignes de la hiérarchie urbaine. Les très grandes villes sont dominantes par rapport aux très petites, concentrent de grandes entreprises à fort rayonnement, et se situent qualitativement au dessus du lot. Les villes de plus petites dimension ont donc du mal à exister. Cette relation avec la hiérarchie urbaine est pour le moins normale dans le sens où les évolutions sont lentes, et les masses de population contiennent une part de vérité quant au degré d'activité. Mais il faut aller au-delà de ces considérations générales. En effet, de nombreux éléments écornent ces grandes lignes.

En premier lieu, et pour en rester aux considérations générales, les autres grandes villes et les villes moyennes ne sont pas foncièrement différenciées par ce critère, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. En effet, bien souvent, ces villes se confondent, traduisant là peut-être une convergence de fonction dans le système

productif, et fournissant un argument à l'hypothèse d'une simplification de la hiérarchie urbaine du point de vue des entreprises et du système productif.

Ensuite, force est de constater que dans de très nombreux cas de figure, le découpage en quatre catégories génériques ne permet pas une étude pertinente de chaque ville. En effet, la variabilité des situations internes aux catégories est forte, y compris pour les très grandes villes, qui ne sont pourtant qu'au nombre de deux et sont des pôles de commandement régionaux sans aucune ambiguïté. De ce fait, l'appartenance à une classe définie par la population est parfois incapable de coller avec la réalité spécifique de la ville étudiée.

Enfin, la dimension qualitative de l'activité et la proximité statistique des villes ne suit pas une logique hiérarchique. La nature des espaces l'emporte et donne donc la prime aux effets locaux et, sans doute, intégratifs, le système métropolitain étant très puissant dans ce domaine

Dépendance financière vis-à-vis de l'extérieur

Les investissements à capitaux d'origine extra-régionale en particulier étrangère ne sont jamais totalement absents des villes grandes et moyennes alors qu'ils le sont de plusieurs petites villes.

Pour autant, il est clair que leur intervention est surtout le fruit d'opportunités locales.

Grandes villes (classement sur 50 villes)

Forte	Relativement forte	Faible	Nulle ou quasi nulle
Angers (8)	Nantes (11) Rennes (10) Saint-Nazaire (15)	Brest (34) Lorient (27) Le Mans (25)	

Villes moyennes (classement sur 50 villes)

Forte	Relativement forte	Faible	Nulle ou quasi nulle
Lannion (5) Laval (7)	Vannes (19)	Cholet (29) Quimper (30) La Roche sur Yon (31) Saint-Brieuc (26) Saint - Malo (24)	

Petites villes (classement sur 50 villes)

Forte	Relativement forte	Faible	Nulle ou quasi nulle
Douarnenez (1) La Flèche (2)	Auray (18) Château-Gontier (17)	Ancenis (43) Challans (40)	La Ferté Bernard (46) Landerneau (45)

Quimperlé (4) Saumur (6) Vitré (3)	Clisson (12) Concarneau (14) Fougères (20) Les Herbiers (16) Redon (13) Segré (9)	Châteaubriant (35) Dinan (37) Dinard (28) Fontenay-le-Comte (23) Guingamp (33) Lamballe (41) Loudéac (36) Mayenne (32) Penmarch (39) Pontivy (21) Les Sables d'Olonne (22) Sablé-sur-Sarthe (38) Saint-Gilles-C.de V. (44) Saint-Pol-de-Léon (42)	Landivisiau (46) Morlaix (46) Paimpol (46) Ploërmel (46)
--	--	--	---

Dans les villes grandes et moyennes, tout particulièrement à Nantes et Rennes, l'accroissement rapide du nombre d'actifs occupés (d'emplois) va de pair avec l'accroissement d'une cohorte de chômeurs regardés comme actifs en recherche d'emploi ; c'est également le cas des petites villes littorales et rétro-littorale de Vendée.

Les petites villes non littorales ou portuaires, notamment en Bretagne, connaissent des progressions plus contrastées du nombre d'actifs occupés et des évolutions toujours faiblement positives voire négatives des chômeurs, témoignant en cela d'une attractivité et d'un potentiel d'emplois variables. Hormis Les Herbiers et Ploërmel, les petites aires urbaines non intégrées à un ensemble multipolaire sont faiblement attractives pour toutes catégories d'actifs et, plus généralement, pour la population.

Si le niveau de formation constitue un « plus » à l'échelle générale, il est permis de s'interroger en période de chômage généralisé sur la propension des diplômés, tout particulièrement des cadres finistériens, à « fuir » les petites villes, dans la mesure où les villes moyennes et grandes représentent un potentiel d'offres d'emplois et de revenus plus attractif. L'éventuelle proximité et le dynamisme de celles-ci sont néanmoins de nature à stabiliser les populations diplômées des petites villes .

La base publique assure aux villes concernées un « matelas » d'activités en principe stable sur le moyen ou long terme, et inducteur d'emplois dans le secteur résidentiel.

Dans les petites villes fortement dépendantes de la base productive privée et de ce fait sensibles aux effets de structure s'opèrent des mouvements forts de flux et reflux de l'emploi. La faiblesse au moins relative de la base résidentielle prive ces villes d'amortisseurs des fluctuations à la hausse comme à la baisse de l'emploi salarié privé.

Les petites villes qui doivent une forte proportion de leurs emplois salariés privés à la base résidentielle, sont moins – et en tous cas moins directement - sujettes aux aléas conjoncturels ou structurels de l'économie.

THEME 20

ELEMENTS DE PROSPECTIVE*

* source : séminaire prospectif sur l'évolution socio-économique des villes petites et moyennes tenu le 4 décembre 2006 à Angers

Les grands facteurs d'évolution

L'équilibre de l'armature urbaine des Pays de la Loire pourra-t-il être préservé dans un monde marqué par des évolutions de plus en plus rapides ? Elles sont :

- démographiques (vieillesse, effet littoral, métropolisation ...)
- économiques (mondialisation, concurrence, spécialisation, tertiarisation, innovation ...)
- politiques (organisation territoriale, décentralisation, politiques locales ...)
- technologiques (accélération du progrès, rapidité et efficacité des communications physiques et numériques ...)
- sociétales (accès au savoir, à la culture, mobilité, loisirs, conscience environnementale ...)
- environnementales (climat, dégradation du biotope terre, épuisement des ressources ...)

Les tendances observées semblent conforter l'hégémonie des grandes métropoles. En fait, les interactions sont complexes entre les différents facteurs. Ainsi une inflation brutale du prix des carburants fossiles remettrait en cause notre rapport actuel à l'espace. De plus, les décisions politiques peuvent encore influencer sur le cours des choses.

Sur le volet démographique, les projections de l'INSEE prévoient une évolution de 8 % d'ici 2015 de la population ligérienne pour atteindre près de 3,5 millions d'habitants. Les tendances nationales, vieillissement de la population, augmentation du nombre de ménages, effet littoral et métropolisation s'expriment très nettement au niveau régional. Des disparités territoriales apparaissent avec des zones sous tension - communes littorales, Nantes et Angers - du fait de l'accroissement de population. A l'opposé, des territoires aux reflux parfois importants de population : Le Mans, le nord de la Mayenne et de la Sarthe, le sud du Maine et Loire par exemple.

S'agissant du tissu économique, la région possède un tissu industriel remarquable d'ampleur et de diversité avec un potentiel scientifique et technologique qui n'est pas à la hauteur du poids économique de la région. C'est une menace sérieuse pour l'équilibre économique des

villes fortement dépendantes d'industries exposées à la concurrence mondiale.

L'espace régional, et le grand Ouest en général, conservent une **agriculture très présente** comme en témoigne la superficie des activités primaires et le nombre des emplois. A côté de la production agricole, les industries agroalimentaires (IAA) ont connu un essor remarquable. Le secteur subira probablement des mutations assez profondes dans le sillage de la réforme programmée de la PAC :

- une bonne tenue des filières viande et lait sur le territoire national mais un avenir plus incertain pour les céréales et végétaux
- l'augmentation inéluctable de la taille des exploitations et des conflits sur les zones péri-urbaines et littorales à propos du maintien des surfaces agricoles
- une concentration des IAA à proximité des bassins de production synonyme en théorie de croissance des effectifs pour le grand Ouest

Le scénario probable est le maintien de l'activité en zone rurale, les bénéficiaires profitant davantage à la région Bretagne qui possède une activité agricole très axée sur la filière viande, des politiques qualité et de labels et une intégration assez forte entre la production et la transformation (amont/aval).

Les scénarios restent largement tributaires de l'**environnement**. Le prix du pétrole, la politique sur les biocarburants et sur la valorisation de la biomasse, d'éventuelles interdictions sur les épandages agricoles conditionnent en partie l'évolution des exploitations.

Les infrastructures numériques sont devenues un facteur d'attractivité incontournable mais peuvent devenir un facteur supplémentaire de marginalisation de certaines villes. Malgré les progrès sur la desserte des territoires en haut débit, l'inflation des besoins de transfert de données risque de renforcer la compétitivité des grandes métropoles. Ces dernières seront vraisemblablement mieux desservies en de très haut débit et bénéficieront d'un avantage sur les prix et services du fait de la concurrence locale entre opérateurs. Par ailleurs, ces infrastructures permettent le

développement du travail à distance - télétravail ou regroupement de salariés opérant à distance (centre d'appels ou téléservices). Ces opportunités pour les villes petites et moyennes se révèlent à l'usage partiellement décevantes. Les expériences probantes de télétravail en zone rurale restent assez limitées alors que dans le même temps les entreprises n'hésitent plus à essaimer des équipes dans les grandes métropoles régionales. La recherche de réduction des coûts stimule le développement du télétravail. Les grandes métropoles en sont les premières bénéficiaires.

L'externalisation d'activités supports dans les entreprises

avec la création de centres d'appels offre en revanche des perspectives pour les villes de taille moyenne dès lors qu'elles proposent un minimum de services (fonction urbaine) et disposent d'un bassin d'emploi minimal. Les villes moyennes bénéficient en effet, comme Laval, de l'implantation de ce type d'activités.

Les évolutions d'ordre institutionnel peuvent à leur tour modifier le cours des événements. Parmi les facteurs d'incertitude on peut citer l'évolution de la taxe professionnelle, la montée en puissance de l'Europe avec de possibles relations de gré à gré entre Régions et l'Europe, la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale française.

Les tendances lourdes

L'analyse dynamique de l'armature urbaine française fait ressortir des tendances lourdes :

- Un phénomène de métropolisation inéluctable, mais pas forcément synonyme d'effondrement des villes petites et moyennes
- Le développement de l'économie présentielle : une opportunité pour des villes plus modestes
- La bonne santé relative des villes assumant un rôle hiérarchique (préfecture)
- L'avènement de nouveaux modes de consommation mêlant commerce, culture et plaisir ; générant la concentration de l'appareil commercial sur les grandes agglomérations
- La restructuration de l'offre de formation-recherche
- La concentration et la rationalisation des services publics pour des raisons budgétaires

Il faut noter que certaines régions ont réussi à maintenir un développement harmonieux. La région Rhône-Alpes peut être citée : elle possède des réseaux de ville actifs – ainsi le tripode Saint-Etienne-Lyon-Grenoble – et propose, à l'échelle de l'ensemble de la région, une répartition des rôles et compétences efficaces. Les grandes métropoles régionales accueillent des services et industries à forte valeur ajoutée qui s'appuient sur un tissu dense d'industries productives résidant pour partie dans les villes petites et moyennes.

En se projetant dans l'avenir, les plus optimistes mettront en avant plusieurs arguments favorables à la prospérité des villes petites et moyennes :

- Des métropoles engorgées, polluées et victimes de l'insécurité
- La recherche de qualité de vie, « le retour à la campagne » pour les citoyens
- L'abolition des distances grâce aux infrastructures physiques et numériques
- Une politique active de soutien à l'aménagement du territoire

- Une évolution favorable du secteur agricole
- Une désindustrialisation sous contrôle avec l'augmentation du niveau de vie dans les pays en voie de développement et parallèlement la montée en gamme des industries occidentales
- Une dynamique de pôles de compétitivité (métropolitains) irradiante et diffusante
- De nouvelles sources d'emploi pour les zones rurales grâce aux « éco-activités » : biocarburants, méthanisation, valorisation de la biomasse ...

Les Cassandre verront au contraire une convergence de facteurs et évolutions très inquiétantes :

- Une population toujours plus avide de culture et loisirs
- Les avantages de la vie en métropole : double emploi au sein du couple, diversité des formations, loisirs, prix du foncier compensé par les économies sur les transports...
- L'augmentation des coûts de transports associée à des réseaux incomplets de transports en commun, des lacunes dans la desserte ferroviaire des petites villes éloignées
- Le très haut débit comme une nouvelle quête du Graal pour les entreprises, l'avènement de la fracture numérique
- L'accélération des délocalisations industrielles et la rationalisation des équipements publics synonymes de pertes d'emploi massives touchant particulièrement les villes petites et moyennes
- La perte de compétitivité de notre complexe agro-industriel face aux pays émergents

Quel scénario semble le plus probable ? Les signaux faibles que nous pouvons mesurer font planer de réelles menaces sur le développement des villes petites et moyennes. Pour autant, sur le terrain, la situation est plus complexe, parfois favorables à ces villes.

Les scénarios

Les typologies de ville et les situations sont finalement très différentes sur le territoire régional. Des petites villes tirent admirablement leur épingle du jeu tandis que d'autres présentent des bilans plutôt alarmants. Parmi les bénéficiaires, émergent plusieurs types de profils liés à trois effets :

- **l'effet « gravité »** : des villes dans la zone d'influence immédiate de la métropole régionale, véritables *banlieues* captant des masses de population résidente importantes
- **l'effet « environnement »** : des villes littorales bénéficiant d'un cadre de vie particulièrement attractif pour les citoyens et certains types d'entreprises
- **l'effet « institutionnel »** : des villes préfectorales disposant d'une manne d'emplois publics et d'une centralisation historique de services à la personne, unique dans un certain rayon.

Par ailleurs, quelques villes hébergeant un tissu d'entreprise particulièrement dynamique (parfois du fait d'une entreprise unique) s'en sortent honorablement.

Après ces constats, on peut décrire plusieurs scénarios prospectifs, non exclusifs les uns des autres :

- **la satellisation** dans l'orbite des métropoles régionales avec une croissance plus ou moins subie et maîtrisée

- **La constellation** avec la recherche de masse critique pour survivre, la coopération entre villes médianes éloignées de la métropole, sans position géostratégique
- **Le trou noir**, scénario catastrophe : isolement et dégénérescence. Y-a-t-il des signaux d'alertes pour certaines villes de la région ?
- **l'émergence d'une nouvelle planète** avec le changement de catégorie sur le long terme, et des opportunités notamment pour les villes satellites et littorales
- **Les franges de la galaxie/le farwest** : la niche au soleil...ou au bord de la mer : du dynamisme mais d'autres soucis à gérer : gestion du foncier, population à deux vitesses...etc.

On entrevoit aisément des actions à conduire pour préserver la prospérité des villes petites et moyennes :

- une gestion de l'espace prospective (anticiper les conflits entre économie, habitat, agriculture)
- une politique régionale des transports voyageurs ambitieuse pour densifier les dessertes vers les villes petites et moyennes
- des collectivités territoriales volontaristes pour prendre des initiatives et des risques sur la création d'infrastructures numériques
- un fonctionnement en réseau entre aires urbaines, une nouvelle solidarité entre les villes

Le fonctionnement des villes

Les initiatives passées de création de réseaux de ville n'ont pas donné leur pleine mesure. Par ailleurs, ils concernent majoritairement des égaux occultant des coopérations possibles. La création des EPCI et des Schémas de Cohérence Territoriaux est un premier élément de réponse. Le bilan est positif, malgré une corrélation parfois imparfaite entre le périmètre de concertation et d'action et la réalité socio-économique des territoires. Il est important d'instaurer un maillage plus étroit et pluriel des aires urbaines du territoire, avec

des coopérations intensifiées entre villes de taille comparables, et entre villes de rang n et $n-1$. Et cela sans opposer le développement de Nantes Saint-Nazaire et la prospérité des villes petites et moyennes. A l'évidence, il faut viser les deux objectifs car les destins s'entremêlent. La question de l'allocation prioritaire des ressources mérite néanmoins d'être posée. Comment mener de front le financement d'investissements lourds au profit de la métropole et une politique audacieuse d'appui au développement des villes petites et moyennes ?

Face à un avenir incertain, les responsables, élus et dirigeants, devront disposer d'outils de mesure efficaces pour ajuster en temps réel les politiques. Sur un plan plus philosophique, il faut souhaiter le développement d'une plus grande solidarité entre villes.

Pressées par la concurrence mondiale, les entreprises de nos pays semblent trouver leur salut via la généralisation du fonctionnement en réseau. Dans le cadre de l'avènement de l'entreprise étendue, celle des projets collaboratifs, des alliances et des mutualisations, les destins de chaque entité sont en effet de plus en plus liés, la vision de l'avenir et les stratégies en partie partagées. Le modèle doit pouvoir se transposer avec une armature urbaine étendue, à horizon 2015.

